...tion d'un artiste qui a grandement honoré son pays et sa ville natale.

Nous vous adressons, d'autre part, la liste des personnes dont nous sollicitons également le concours.

Nous espérons que vous voudrez bien nous donner votre adhésion et nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués et reconnaissants.

Le Maire : C. Bauer.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai. — La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, centrale du département du Nord, donnera une grande Conférence publique qui aura lieu le jeudi 12 mars prochain, à huit heures et demie du soir, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le conférencier, M. le baron H. de Warenghien, parlera de : « Douai et son Université en 1564 », d'après le manuscrit d'un étudiant polonais.

Cette conférence sera agrémentée de projections inédites.

Les tirs de guerre de nos artilleurs. — Nos artilleurs exécuteront, cette année, leurs tirs de guerre à Sissonne, à Mailly et à Fontainebleau.

Le 12e d'artillerie ira d'abord à Sissonne puis à Mailly; il rentrera à Douai après un nouveau séjour à Sissonne.

Le 27e d'artillerie ira à Sissonne puis rentrera à Douai après un séjour à Fontainebleau.

Les dates ne sont pas encore fixées, mais nous croyons savoir que le départ aurait lieu au commencement du mois de mai.

A l'Hôtel-Dieu. — Samedi soir, vers six heures, a été conduit à l'Hôtel-Dieu, Lucien Trachez, de Sin-le-Noble, âgé de 15 ans, apprenti à la carrosserie de M. Hapotte. Pendant que Trachez faisait manœuvrer une mécanique, une scie lui est tombée sur le bras, lui faisant une plaie assez grande avec fracture. Son état nécessitera un repos de plusieurs mois.

Contribuables à vos poches ! — Le rôle des contributions directes paraîtra incessamment. Déjà le comptine des patentes est connu. Il est, d'ailleurs, certains journaux de la localité ; intéressant d'y relever deux malfaites à celui de l'an dernier. C'est là une affirmation qui serait besoin d'être contrôlée, car nous savons de source certaine que les contribuables seront augmentés de beaucoup cette année.

ESTRÉES

Une épidémie d'angine. — Une épidémie d'angine vient de se déclarer à l'école communale des filles d'Estrées ; par mesure de précaution, on a licencié l'école car déjà de nombreuses jeunes filles et une institutrice sont atteintes.

DOMAIN. — Du 23 février au 7 mars. — Naissances. — Canivet Nicolas, hameau de La Malassence, coron Parti. — Chantreux Anne, rue Carnot, 64. — Coustenoble Alfrède, rue du Mazy, 78.

Décès. — Lagrand François, 5 mois, hameau de Beaurepaire, 36. — Gernet Léona, 27 mois, rue de Bouchain, 157.

VALENCIENNES

Anciens élèves des Frères. — Un concert, organisé par le Comité de l'Association des Anciens Élèves des Frères, sera offert aux membres et à leurs familles, le lundi 23 mars, à 8 heures du soir, à la salle Watteau.

Tramways. — Le public est informé que, conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord, il a été procédé contradictoirement avec l'Administration du remorquage, à un nouveau chaînage des voies du réseau des tramways de Valenciennes.

Les poteaux kilométriques ont été déplacés et mis à l'emplacement qui résulte de ce nouveau chaînage. Aussi, à partir du 15 mars courant, la perception sera faite d'après l'emplacement nouveau des poteaux kilométriques. Il pourra en résulter une différence avec les taxes perçues précédemment.

Accident. — M. Désiré Soupter, 54 ans, garde au magasin de M. Fortier, à la Pâmelle-St-Gilles, est tombé en portant une pièce de bois et s'est fait une forte entorse au pied droit.

Vol au cimetière. — M. Emmanuel Doosche a arrêté et conduit au bureau de police, deux vagrans de 17 ans, Octave Véron, de Saint-Saulve et Victor Laloose, qui dérobaient les boîtes en zinc contenant les couronnes déposées sur les tombes.

IMPORTANT VOL DE MÉTAUX A AULNOY

Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs ont commis, à Aulnoy, au préjudice du service des eaux de la ville de Valenciennes, un vol assez important de robinets de cuivre, de niveaux d'eau, etc., etc.

En arrivant samedi matin pour prendre leur travail les ouvriers s'aperçurent que le barraquement de la pompe de secours du service des eaux avait été ouvert. Les voleurs dérobaient des outils que des terrassiers avaient déposés à proximité s'étaient servis des pioches pour fracturer la porte puis, avec les dites pioches, ils avaient brisé les tuyaux près des robinets et des autres pièces de cuivre. Ces pièces avaient été mises dans un sac qui fut traîné sur le sol où il laissa des traces.

Le service des travaux de la ville fut immédiatement prévenu, ainsi que la justice.

QUIEVRECHAIN

Incendie. — Samedi, vers 1 heure 10 du matin, un incendie se déclarait dans la maison occupée par le mineur en retraite Canon, 67 ans, près de la planche Caudier.

Cet homme, réveillé par des crépitements, n'eut que le temps de se sauver en chemise.

De tout ce qu'il possédait, il n'a pu prendre que son pantalon en se sauvant. Le vent faisait rage ; fort heureusement la pompe de Quiévrechain arrivant aussitôt sous le commandement de M. Leduc, adjoint, a pu préserver les habitations voisines. Le sinistre passant au pied de cette maison, on a noyé le foyer de l'incendie.

Il résulterait des recherches que le feu aurait été communiqué par une couveuse artificielle alimentée par trois lampes à essence. Cette couveuse était placée dans la cuisine de M. Canon entre deux armoires. 80 oeufs s'y trouvaient. Les pertes sont évaluées à 2000 fr. pour M. Canon qui est assuré.

Le bâtiment appartient à M. Joly ; il était assuré.

ANZIN

Clavicule fracturée. — Un tâcheron à la fosse de la Sieuse-Borne, M. Alfred Devienne, a eu la clavicule droite fracturée par une berline.

Vol de linge. — Vendredi dernier, Mme Cauchoteux, cabaretière, rue des Merlicans, avait accroché son linge dans sa cour pour le faire sécher. Vers 7 h. du soir, elle constata que deux paires de drap, des mouchoirs, essuie-mains, etc. avaient été enlevés; le montant du vol est estimé une trentaine de francs. Pour faire ce coup, le ou les voleurs ont escaladé une haie.

RAISMES

Accident. — M. Désiré Finez, conducteur à la France-Belge, a été pressé entre un cylindre et la grue qu'il conduisait. 25 jours de chômage.

DENAIN

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES

Dimanche, à 3 h., a eu lieu, au Salon Dubois, place Gambetta, une réunion organisée par la nouvelle Ligue Patriotique des Françaises, sous la présidence de Mme Werth. 1400 dames sont venues écouter la chaude et éloquente parole de Mlle de Valette.

Ce discours a produit la plus heureuse impression.

Nous reviendrons en détail sur cette importante réunion.

La dépêche suivante fut adressée à Mgr Delamaire :

1400 adhérentes Ligue Patriotique, réunies conférence Denain, prient Votre Grandeur agréer expression joyeuse, obéissante et dévouement filial.

Accident. — Dans les établissements des Forges et Haute-Fourneaux, M. André Théry, 20 ans, est tombé si malheureusement par suite d'un faux-pas, qu'il s'est fracturé l'extrémité inférieure du radius droit. Un mois et demi de repos.

DOUAI

Main écrasée. — Un hercheur travaillant à la fosse Ledoux, M. Auguste Choury, 18 ans, a eu la paume de la main droite écrasée par un caillou tombé de la voûte. Il devra, par suite, chômer pendant 3 à 4 semaines.

GRUGIES

Blessé à la jambe. — Aux ateliers de construction du Nord de la France, M. Jules Counard, 18 ans, demeurant à Maing, a pu préserver les habitations voisines. Le sinistre passant au pied de cette maison, on a noyé le foyer de l'incendie.

Il résulterait des recherches que le feu aurait été communiqué par une couveuse artificielle alimentée par trois lampes à essence. Cette couveuse était placée dans la cuisine de M. Canon entre deux armoires. 80 oeufs s'y trouvaient. Les pertes sont évaluées à 2000 fr. pour M. Canon qui est assuré.

Le bâtiment appartient à M. Joly ; il était assuré.

ANZIN

Clavicule fracturée. — Un tâcheron à la fosse de la Sieuse-Borne, M. Alfred Devienne, a eu la clavicule droite fracturée par une berline.

Vol de linge. — Vendredi dernier, Mme Cauchoteux, cabaretière, rue des Merlicans, avait accroché son linge dans sa cour pour le faire sécher. Vers 7 h. du soir, elle constata que deux paires de drap, des mouchoirs, essuie-mains, etc. avaient été enlevés; le montant du vol est estimé une trentaine de francs. Pour faire ce coup, le ou les voleurs ont escaladé une haie.

RAISMES

Accident. — M. Désiré Finez, conducteur à la France-Belge, a été pressé entre un cylindre et la grue qu'il conduisait. 25 jours de chômage.

DENAIN

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES

Dimanche, à 3 h., a eu lieu, au Salon Dubois, place Gambetta, une réunion organisée par la nouvelle Ligue Patriotique des Françaises, sous la présidence de Mme Werth. 1400 dames sont venues écouter la chaude et éloquente parole de Mlle de Valette.

Ce discours a produit la plus heureuse impression.

Nous reviendrons en détail sur cette importante réunion.

La dépêche suivante fut adressée à Mgr Delamaire :

1400 adhérentes Ligue Patriotique, réunies conférence Denain, prient Votre Grandeur agréer expression joyeuse, obéissante et dévouement filial.

Accident. — Dans les établissements des Forges et Haute-Fourneaux, M. André Théry, 20 ans, est tombé si malheureusement par suite d'un faux-pas, qu'il s'est fracturé l'extrémité inférieure du radius droit. Un mois et demi de repos.

DOUAI

Main écrasée. — Un hercheur travaillant à la fosse Ledoux, M. Auguste Choury, 18 ans, a eu la paume de la main droite écrasée par un caillou tombé de la voûte. Il devra, par suite, chômer pendant 3 à 4 semaines.

GRUGIES

Blessé à la jambe. — Aux ateliers de construction du Nord de la France, M. Jules Counard, 18 ans, demeurant à Maing, a reçu une blessure à la jambe droite par la chute d'un plateau.

Les docteurs traitants ont dû faire des réserves sur la suite de cet accident, à cause d'une blessure antérieure.

FRESNES

Accident. — M. Franz Bélier, coupeur de verre aux Verreries de l'Escaut, s'est coupé très grièvement à la main droite en maniant une feuille de verre. 6 jours de repos lui seront nécessaires.

CAMBRAI

Conférence géographique. — Dimanche, à 5 heures, eut lieu dans la Salle des Concerts, sous les auspices de la Société des conférences commerciales et géographiques, une conférence sur le « Massif central ».

Le conférencier, M. Louis Farges, auvergnat d'origine, à beaucoup intéressé son nombreux auditoire, aussi bien par sa parole facile et persuasive que par ses innombrables projections. Tour à tour, les spectateurs furent transportés au Mont-Dore, à Laqueille, à La Bourboule, célèbres par leurs eaux thermales ; plus tard à Aurillac, à Mauriac, à Murat, etc., dont l'aspect généralement pauvre, n'a rien de commun avec nos villes du Nord.

Les principaux volcans, aux cratères éteints et aux flancs granitiques défilèrent également sur la scène, pour faire place ensuite aux vallées profondes et aux gorges étroites dans lesquelles soulent et quelquefois bondissent : l'Alagnon, la Truyère, la Cère, la Cère et la Dordogne.

En terminant, M. Louis Farges invite d'une façon aussi charmante que poétique, ses sympathiques auditeurs à aller visiter ces pays du massif central qui, malgré leur aspect abrupt et quelquefois sauvage, ne manquent pourtant pas de charmes et d'attraits. Il les assura qu'ils y trouveraient du reste des bras tendus et des cœurs ouverts pour les recevoir.

L'auditoire montra, par ses applaudissements prolongés qu'il était pleinement satisfait de l'intéressante conférence à laquelle il venait d'assister ; mais ce qu'il regrette, ce est l'absence complète sur l'estrade des membres de la Société de Géographie et par suite l'absence d'un organe autorisé pour remercier le dévoué conférencier.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 7 mars 1908

Présidence de M. Meuzy, vice-président

Belle jeunesse !

Robert Duvinage est ce gamin de 14 ans qui a volé son patron pour aller faire la fête à Paris.

Il était employé depuis quinze jours dans une Compagnie d'assurances à Lille, rue Nationale, quand le 1 février, il fit chargé vers dix heures du matin, d'aller toucher 213 fr. chez Me Vanlaer, notaire.

Il revint plus d'une heure et demie après. L'inspecteur qui l'avait envoyé était sorti. Duvinage déclara qu'on l'avait fait attendre longtemps et qu'il rendit point l'argent que les employés restés au bureau ne lui demandèrent pas.

Il partit à midi et ne revint plus. On alla voir chez Me Vanlaer qui déclara avoir versé la somme.

Le 25 février, à la Compagnie, deux tiroirs furent trouvés fracturés par les employés qui venaient à leur travail le matin. De suite l'enfant fut soupçonné, car la clef du bureau lui avait été remise afin qu'il put entrer le matin de bonne heure allumer les feux.

L'enfant était d'ailleurs rentré chez son père, qui le conduisit de suite au commissariat de police.

L'enfant raconta qu'il était parti à Paris avec les 213 francs. Là, en 4 jours, il avait presque entièrement dépensé la somme, en compagnie d'un jeune homme rencontré à l'hôtel. Puis il était revenu à Lille par Calais. Il reconnaît également s'être rendu coupable de la tentative de vol du 25 février.

L'enfant est rendu à son père.

—o—

C'est une vraie bande de jeunes malfaiteurs qui s'étaient fixés à Comines : Henri Af loveneud, 16 ans, Henri Catequéne, 14 ans, Georges Gouman, 14 ans et Chrysolo Dupire, 16 ans.

Les trois premiers travaillaient chez M. Devoye. Dupire y avait travaillé et en était sorti.

Sur l'instigation de Dupire, les trois jeunes ouvriers, formaient de petits ballots avec les déchets de coton et les lançaient par la fenêtre à Dupire.

Celui-ci s'en allait les vendre à un récéleur belge.

Les 4 gamins qui ne sont d'ailleurs pas mal notés, sont remis à leurs parents.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Robert-Armand DEPLANCK

Ancien négociant

pieusement décédé à Saint-Maurice-Lille, le six mars 1908, à l'âge de 48 ans, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service qui auront lieu le mardi 10 dudit mois, à onze heures, en l'église Saint-Maurice-des-Champs, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées la veille à six heures du soir.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Faubourg-de-Roubaix, 218, à dix heures trois quarts.

Les Dames sont priées d'y assister.

Prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

.9m.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 7 mars

St-Malo, v. Léa, 82, dm.

du 8 mars

Londres, v. ang. Auricula, 412, dm.
Caen, vap. Ville de Caen, 148, dm.
Havre, vap. Marie, 488, dm.

SORTIES du 7 mars

Boulogne, v. Jeanne-d'Arc, 464, dm.
Bordeaux, v. Ville de Boulogne, 475, dm.
Copenhague, vap. dan. Kurak, 494, dm.
Liverpool, v. Vendra, 194, lège.

du 8 mars

Goole, v. ang. Calder, 323, dm.
Sunderland, vap. Coburg, 324, lège.
Lowestoft, v. Hildan, 188, lège.
Sables, goel. Marie-Louise, 39, phosphate.
Londres, v. ang. Palerme, 488, dm.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Falmouth 7 mars, bm. Lazarus, lignes gd ord.	
Cardiff 5, remorq. ang. Gazelle	Dunkerque
Leith 5, st. ang. Heriot	id
Copenhague 4, st. dan. Anglo-Dane	id

DÉPARTS :	ALLANT A
Port-Eads 25 fév. st. ang. Fermmoor	Dunkerque et Anvers
Tarrona 25, bm. Pierre Antoine	Quemeneven

A D.

Antorin 2 mars, bm. Ville de Dijon Falmouth
Cardiff 2, st. Amiral-Courbet Dunkerque
Newcastle 5, st. ang. Wychwood id
Shields 6, st. Carot 1 Wyburg
New-York 5, st. ang. Calliope Dque et Newport

PASSAGES. — St-Vincent (CV) 25 fév. st. dan. Général Consul Pallisen, all. de Plata à Dque.

St-Vincent (CV) 27, st. Cordilleras, all. de La Plata à Newcastle, Havre et Dque.

COIN DES MÉNAGÈRES

MOULES A LA MARINIÈRE. — VOLAU-VENT D'ÉTÉ. — CHOU ROUGE AUX POMMES. — SALADE KABYLE. — CORRESPONDANCE MARMITONESQUE.

Ma chronique de Carême ! Voici d'abord des moules à la marinière. — Nettoyez, grattez et lavez les moules avec soin, mettez-les dans une casserole et placez-les sur un feu très vif ; couvrez la casserole. Au fur et à mesure que les moules s'ouvrent, placez-les dans un plat en leur retirant une des coquilles. D'autre part, faites cuire dans du beurre une cuillerée d'échalotes hachées, mais sans laisser prendre couleur, mouillez d'un verre de vin blanc, ajoutez poivre et bouquet garni. Laissez cuire cinq minutes, joignez-y alors un demi-verre de la cuisson des moules et faites réduire environ d'un tiers. Retirez le bouquet garni, liez votre sauce d'un bon morceau de beurre et d'un jus de citron et versez sur les moules que vous aurez saupoudrées de persil haché.

Vol-au-vent d'été. — Faites cuire, suivant le nombre de vos convives, je suppose, dix ou douze œufs durs. Coupez-les par le milieu et retirez-en, sans les briser, les deux moitiés de jaune, que vous mettez de côté. Les œufs étant donc débarrassés de leurs jaunes, émincez-les en anneaux d'un demi-centimètre d'épaisseur. Emincez également quelques beaux champignons cuits, quelques truffes si le cœur est... la bourse vous en disent. Assaisonnez le tout avec une sauce allemande bien liée, et remplissez avec cette garniture une croûte de vol-au-vent ; les jaunes d'œufs, coupés en deux, doivent être mélangés à part avec un peu de sauce, puis placés alternativement dans le vol-au-vent quand on le garnit.

Chou rouge aux pommes. — Ayant pris un chou rouge de moyenne grosseur, retirez-en les feuilles et les côtes dures. Emincez ce qui vous en reste et mettez-le dans une casserole avec un oignon haché, un peu d'eau et légèrement de vinaigre. Cuisez à l'étuvée. La cuisson étant à peu près à moitié, ajoutez deux ou trois pommes pelées et émincées, achevez de les cuire ensemble ; assaisonnez au dernier moment, liez avec un morceau de beurre manié et finissez avec un filet de vinaigre.

N. B. — Ne pas cuire les choux dans une casserole de cuivre, même étamée.

Je ne puis supprimer entièrement les desserts en Carême, il y a le dimanche... et parfois des jours de fête !... Tenez, voici une **salade kabyle** dont on me dit grand bien. Essayez-en à l'occasion.

Salade kabyle. — Proportions : sept pommes de reinette si possible, quatre oranges, trois cuillerées à café de rhum, une poignée d'amandes pilées et sucrées, sucre à volonté.

Que les pommes soient très mûres. Pelez, coupez en tranches aussi minces que possible, exprimez dessus le jus des oranges, ajoutez le rhum et les amandes pilées. Sucrez à votre goût.

Faire cette salade dix à douze heures d'avance.

—x—

CORRESPONDANCE MARMITONESQUE

Auguchotin. — J'avais pour de recevoir des blâmes au sujet de ma recette de crêpes à la riche. Aussi j'ai été bien aise de votre bravo et de votre régalade et... surtout, de votre bon souvenir. Il y avait si longtemps qu'on n'avait rien pris pour l... Bon souvenir pour vous et votre entourage.

MARMITON.

(Reproduction réservée sauf pour la « Croix » et ses suppléments).

INQUIÉTUDE MANSUÉTUDE GRATITUDE

M. Gablin a bien voulu nous écrire ce qui suit :

« Je viens de suivre le traitement des pilules Pink et je vous dois beaucoup de remerciements. Quand je vous ai écrit pour vous demander une boîte de pilules Pink d'essai, j'étais dans un état de faiblesse qui m'inquiétait et inquiétait aussi toutes les personnes qui vivent autour de moi. Il faut vous dire que je relevais d'une pleurésie qui m'avait mis dans un bien triste état. J'étais pâle, mes traits étaient tirés, mes joues creusées. Quand je faisais un petit effort, un petit travail, j'étais de suite couvert de sueurs et mes pauvres jambes vacillaient sous moi. Je me mangeais que très peu et sans appétit. La nuit, soit par suite d'énervement ou bien simplement par excès de fatigue, j'avais un sommeil troublé, agité, pénible et le matin je me sentais tout courbaturé. J'étais inquiet, nous étions inquiets, vous ai-je dit, pour cette raison que mon état ne s'améliorait pas et que nous savons que dans un état de faiblesse aussi grand il faut craindre les rechutes, redouter les complications.

M. C. J. Legrand

On m'a dit de m'adresser à vous, et que vos pilules Pink étaient très bonnes pour les convalescents, les affaiblis, les épuisés.

Je m'en suis bien vite convaincu. Cette première boîte de vos bonnes Pilules Pink m'a fait un bien très grand. Tout le monde a pu voir que j'avais en peu de jours beaucoup changé. J'ai continué votre bon traitement et je vous dois la guérison si rapide que je viens d'obtenir. » C. J. Legrand, Château de Cravanne, Chantenay-Imbert (Nièvre).

Il vous est certainement arrivé un jour, en voyage ou bien étant débordé de travail, de vous passer de déjeuner. Vous n'avez pas tardé d'éprouver un sentiment de malaise et vous vous êtes trouvé de plus en plus faible à mesure que s'éloignait l'heure du repas manqué. Enfin, vous avez mangé et bu. A mesure que vous avez absorbé la nourriture, vous avez senti, positivement senti, comme une douce chaleur parcourir votre corps. Vous avez positivement senti que la force vous pénétrait.

Nos pilules Pink donnent aux convalescents, aux affaiblis, aux épuisés, à tous ceux qui ont le sang pauvre et pour quelque raison que ce soit, la même sensation. Elles distribuent la force, parce qu'elles ont dès la première dose commencé à régénérer le sang. On l'a dit, les pilules Pink guérissent l'anémie, comme le pain guérit la faim.

Ne les oubliez pas si vous ne vous sentez pas aussi forts, aussi bien que vous devriez être. Vous pourrez vous les procurer dans toutes les pharmacies. Si vous avez une difficulté quelconque ou si vous craignez les contrefaçons (il y en a beaucoup) mettez un mot à la poste et M. Gablin, pharmacien de 1re classe, 21, rue Bellu, Paris, vous les enverra à domicile, franco, contre Frs 1,50 pour une boîte, Frs. 17,50 pour 6 boîtes. Les pilules Pink sont destinées d'ailleurs à guérir : anémie, chlorose, suites d'influenza, manx d'estomac, rhumatismes, neurasthénie.

C'EST LA MÊME CHOSE !

Voilà ce que beaucoup de malades et commerçants qui n'ont pas de

BANYULS-TRILLES

disent aux clients qui leur en demandent, ou leur servent un autre produit

BANYULS-TRILLES

ce n'est pas la même chose, attendu que le BANYULS-TRILLES est un véritable apéritif recommandé par le corps médical parce qu'il est solennellement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina, tandis que ce qu'on leur sert à la place.....!!?

Aussi ne saurions-nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le BANYULS-TRILLES et à exiger l'étiquette sur la bouteille.

Représentation de Vins de Bordeaux

EXPÉDITION DIRECTE — QUALITÉ GARANTIE

MAURICE MOREAU

Propriétaire et Négociant

A SAINT-LAURENT-MÉDOC (Gironde)

désire s'entendre avec représentants sérieux ayant relations et pouvant fournir références, pour régions où il n'est pas encore représenté.

AFFAIRE SÉRIEUSE et de TOUTE CONFIANCE

Propriété possédée par la famille depuis 1700

Fournisseur de la « Croix du Nord »

LES EFFETS DU FROID

C'est au ralentissement des fonctions de la peau qu'il faut attribuer la plupart des affections qui sévissent à cette époque de l'année. En effet, pendant la saison chaude, la sueur, liquide d'excrétion, de dépuration du sang, élimine hors du corps des résidus : chlorure de sodium, des acides gras, de l'urée et autres produits, dont l'élimination est nécessaire. Or, le froid en diminuant la sueur, rend cette élimination imparfaite.

De là, la recrudescence de toutes les affections de la peau, de tous les vices du sang, eczémas, ulcères variqueux, etc... et la vogue toujours croissante des sérieux remèdes tels que

Le Dépuratif Delezenne

et le Baume Sainte-Geneviève

guérissent les affections les plus rebelles et les plus anciennes. Le Dépuratif Delezenne est recommandé par les médecins les plus en renom pour purifier le sang dans les cas de Dartres, Eczéma, Ulcères de varices, Acnées, Clous, Vices du sang. Le flacon 4 francs.

Le Baume Ste-Geneviève s'emploie comme une pommade. — Le n° 1 dans les Irritations, Impetigo, Boutons, Plaies, Abcès, Clous. Le n° 2 pour les Eczémas, Dartres, Acnée, Ulcères de varices. Le n° 3 dans les affections parasitaires et les Plaies anciennes. — Le prix est de 1 fr. 50 le pot, quel qu'en soit le numéro.

Pharmacie Dubus, 7, rue des Arts, en face la rue de Roubaix, Lille

EVITER LES CONTREFAÇONS

Des attestations de personnes guéries d'affections datant de 20 ans et plus sont à la disposition de tous ceux qui en feront la demande.

DÉPÊCHES de la NUIT

L'AFFAIRE ULLMO

LE POURVOI POURRAIT AVOIR POUR LE TRAITRE DES CONSÉQUENCES TRÈS GRAVES.

Il est dès à présent certain que le pourvoi d'Ullmo sera basé uniquement sur la violation de l'article 76 du Code pénal à propos d'une fausse qualification des faits reprochés à Ullmo.

Le condamné aura-t-il quelque chose à gagner à la cassation du jugement ?

Voici la réponse qui nous a été faite à cette question :

Tout d'abord, si cassation il y avait, la Chambre criminelle qualifierait elle-même la nouvelle prévention et les questions sur lesquelles le conseil de guerre de renvoi aurait à se prononcer seraient posées par elle.

La Chambre criminelle, dans cette hypothèse, ne manquera pas de relever une erreur quelque peu inexplicable commise à Toulon en ne parlant pas aux débats de l'inculpation de vol militaire qualifié.

Le fait d'avoir ouvert, à l'aide de fausses clefs, le coffre du commandant de la « Carabine » pour y prendre des documents secrets et les emporter à terre pour les photographier tombe sous le coup du code de justice maritime qui punit des travaux forcés le vol des armes, des munitions, des denrées ou des effets quelconques appartenant à l'État.

Il y a un gain à peine, le matelot M..., du cuirassé « Bouvet », qui obtint les circonstances atténuantes, a été condamné à la réclusion et à la dégradation militaire pour avoir forcé le coffre du capitaine en second de ce cuirassé dans des circonstances moins graves, et la Chambre criminelle vient de rejeter le pourvoi de M... D'où pour Ullmo, première inculpation de vol militaire qualifié passible, sans les circonstances atténuantes, de 20 ans de travaux forcés, et seconde inculpation d'espionnage passible de 2 à 5 ans de prison.

Mais au cas de plusieurs crimes ou délits, la peine la plus forte étant, d'après le code, toujours appliquée, ce seraient les travaux forcés qui seraient infligés à Ullmo pour vingt années et la réclusion forcée après 20 ans à la Guyane.

Ullmo, sous le régime de la détention ne serait astreint à aucun travail ; il pourrait se nourrir et s'habiller à volonté, avoir des livres à sa disposition, etc., faveur qu'on n'accorde pas aux condamnés aux travaux forcés ; il lui faudrait, s'il est condamné aux travaux forcés, revêtir la casaque de forçat et subir des promiscuités plutôt désagréables pour lui.

Ce sont toutes choses auxquelles il n'a peut-être pas réfléchi avant de signer son pourvoi en cassation dans l'espoir de se voir infliger cinq ans de prison seulement en vertu de la loi sur l'espionnage.

Le conflit Sino-Japonais

La saisie du « Tatsu-Maru ». — La Chine s'incline. — Y a-t-il violation des eaux portugaises ?

New-York, 8 mars. — On télégraphie de Shanghaï au « New-York-Sun » que le gouvernement chinois consent à faire des excuses au Japon et à punir le commandant naval de la province, auquel incombe la responsabilité d'avoir fait amener le drapeau japonais qui flottait sur le « Tatsu-Maru ».

Lisbonne, 8 mars. — On suppose généralement que la saisie du navire japonais « Tatsu-Maru » n'a pas eu lieu dans les eaux portugaises de Macao.

Toutefois, le « Diario de Noticias » dit que, quoique le traité portugais avec la Chine définissant la question de souveraineté des eaux ne soit pas encore approuvé, le chargé de la légation portugaise à Pékin et le consul du Portugal à Canton ont présenté immédiatement au gouvernement chinois une réclamation pour le cas où la saisie aurait été faite dans les eaux portugaises.

La réponse n'a pas encore été communiquée au Portugal, mais elle ne peut tarder longtemps.

Lisbonne, 8 mars. — Les autorités chinoises...

Mare » a été faite en haute mer. Dans ce cas, il n'y a aucune violation des eaux portugaises.

UN COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Londres. — L'ambassade japonaise communique la déclaration suivante :

En ce qui concerne l'ultimatum (c'est le nom dont on s'est servi) que le Japon aurait présenté à la Chambre au sujet de la saisie du « Tatsu-Maru », la nouvelle semble avoir été un peu exagérée.

Voici qu'elle est exactement la situation;

Le gouvernement chinois ayant, sous un prétexte ou sous un autre, retardé sa réponse définitive, le gouvernement japonais a renouvelé sa demande, insistant pour une prompte réponse et déclarant en même temps qu'il serait obligé, dans le cas où le gouvernement chinois différerait encore sa réponse, de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder la dignité de la nation japonaise.

Le jour suivant, le gouvernement chinois répondait en exprimant ses regrets qu'on eût fait amener le pavillon japonais et en assurant le gouvernement de Tokio que les fonctionnaires responsables de cette offense seraient punis et obligés de présenter leurs excuses au Japon.

Le gouvernement chinois ajoutait qu'une réponse séparée serait adressée au Japon sur la question des armes et munitions saisies.

L'OPINION ALLEMANDE

Berlin. — L'ultimatum envoyé par le Japon à la Chine est considéré comme un symptôme de la situation critique en Extrême-Orient.

L'opinion générale est que l'attitude menaçante du Japon n'est nullement justifiée, mais on espère que la guerre sera néanmoins rendue impossible, même si la Chine ne cède pas, par une intervention des puissances.

Vous ne trouverez nulle part ailleurs ! Rien de meilleur que le Chocolat Delespaul-Havez. C'est vrai.

Au Maroc

GRAVE RUMEUR

Rome. — Le correspondant marocain de la « Tribuna », qui est généralement bien informé, donne la nouvelle d'une grave défaite éprouvée par les troupes françaises de Casablanca. Il y aurait beaucoup de morts de chaque côté.

Rien n'est parvenu à Paris permettant de dire si cette rumeur est vraie ou fausse ; il y a donc lieu de faire toutes réserves à ce propos.

A LA FRONTIÈRE DU SUD-ORANAIS

Alger. — De nouveaux renseignements venus de Colomb confirment que la Harka dont nous avons déjà parlé s'avance vers notre frontière, forte d'environ 12.000 hommes ; elle serait en ce moment à 100 kilomètres de Colomb-Bechar, entre Bou-Mendel et Ain Chair, ayant à sa tête plusieurs marabouts influents.

D'autre part une certaine agitation continue à régner dans le Tafilalet.

Nos postes de Beni-Abbès, Abdala, Beladi sont déjà renforcés ; on veille activement. Leurs chefs sont renseignés sur la marche de la méhallah. D'autres renforts sont attendus incessamment.

Le général Baillaud, commandant du 19e corps, se trouve en ce moment à Colomb-Bechar avec le général Vigny, commandant la subdivision.

On prend toutes les dispositions nécessaires pour repousser l'ennemi s'il devait nous attaquer.

A la suite de nouvelles reçues de Tanger, un bataillon de zouaves fut désigné pour partir pour Ain-Sefra par voie rapide.

Le même ordre a été donné à un bataillon du 4e zouaves.

LA SEINE MONTE

La Seine monte toujours.

Le service de la navigation fluviale annonçait dimanche matin que la crue avait augmenté de [illegible]

Les malheureux riverains se lamentent, car pour eux c'est le chômage obligatoire et, par conséquent, la misère.

Tous les services des bateaux parisiens sont interrompus depuis samedi et, seuls, les petits remorqueurs, traînant les bateaux plats, nommés « sabliers », peuvent encore passer sous les ponts ; mais si la hauteur des eaux continue, la navigation sera complètement arrêtée.

Ajoutons que la Marne, le Grand et le Petit-Morin sont stationnaires. Seule, la Haute-Seine présente une hauteur très notable.

LE CAS DE M. L'ABBÉ LOISY

Toulouse, 8 mars. — L'archevêque de Toulouse vient de publier une ordonnance par laquelle il condamne les ouvrages de M. Albert Loisy et en interdit la lecture, non seulement sous peine de péché grave, mais encore sous peine d'excommunication.

L'ordonnance défend pareillement, sous peine de péché grave, de lire, acheter, vendre ou détenir la traduction française du programme des modernistes.

LE MEETING DES SANS-TRAVAIL A PARIS

L'Union des Syndicats de la Seine a donné dimanche après-midi à la Bourse du Travail, un grand meeting de protestation contre le chômage.

Les sans-travail parisiens n'avaient pas mis un grand empressement à répondre à l'appel des organisateurs.

Bien qu'annoncée pour deux heures, la réunion ne s'est ouverte qu'à trois heures.

M. Olagnier, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, a reproché amèrement aux travailleurs parisiens de n'être pas venus en plus grand nombre à la réunion.

M. Coudart a ensuite fait le procès de M. Clémenceau et a parlé en faveur de la réduction des heures de travail qui peut seule diminuer l'intensité du chômage.

M. Delpech, de la Fédération des Bijoutiers, a prononcé un violent discours dans lequel il a invité les assistants à organiser des réunions de quartiers pour imposer la journée de huit heures.

L'orateur a terminé en déclarant que l'agitation actuelle n'était que le prélude d'une campagne qui va être entreprise en faveur de la réduction des heures de travail.

Un incident a marqué le début de la séance. Deux photographes, pris pour des policiers, ont été expulsés aux cris de « A bas les mouchards ».

Vers 4 heures, des escouades d'agents et de gardes municipaux viennent prendre position devant la Bourse du Travail, en prévision de la sortie.

Aucun incident ne s'est produit, et les agents n'ont pas eu à intervenir.

ELECTION LÉGISLATIVE

Arrondissement de Clermont-Ferrand

MM. Fabre, radical, environ 7.000 voix ; Cournol, libéral, 5.400 ; Parasol, socialiste, 2.700 ; Cluzel, radical-socialiste, 800 ; Ballotage certain.

Les résultats de plusieurs communes ne sont pas parvenus au chef-lieu par suite de l'abondance de neige.

Il s'agissait de remplacer M. Gayot-Desfaigne, décédé.

ELECTIONS CANTONALES

Pyrénées Orientales (canton de Thuir)

Inscrits : 4821 — Votants : 2709

Ont obtenu : M. Marty, maire de Thuir, radical, 1302 voix, élu; Payol, républicain, 403. S'agissait de remplacer Massena, rad. soc. décédé.

Canton de Prades

Inscrits : 3.995 — Votants : 2.592

MM. docteur Arrous, radical-socialiste, 1447 élu; Aceizat, radical, 492; Petit, socialiste, 695. Il s'agissait de remplacer M. Petit, radical, décédé.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Bourgogne (Marne)

MM Berger, libéral, 1.544 voix, élu ; Larue, radical, 1.423.

Siège gagné par les libéraux.

UNE AVALANCHE DANS LES ALPES

Chamonix, 8 mars. — Hier soir, à cinq heures, une avalanche considérable a surpris les ouvriers qui sortaient du tunnel de la ligne de Montanvert.

Un seul ouvrier, Vicino Jordano, emporté par le déplacement d'air, n'a pu [illegible] Les [illegible] ont été blessés. Après trois heures de